



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

PV n°3

Réunion du : 26 janvier 2023 à 14h30.

Lieu : siège du D.F.S.M. à YVETOT.

Présidence : Mr. Christian LEFEBVRE

Membres présents : Mrs. Daniel BECQUET ; Gérard BOULENGER ; Guillaume DOUTRELEAU ; Arnaud DUBUC ; Nicolas DUHAMEL ; Thierry LECOURT ; Thierry LEDOUX ; Didier LEMARIÉ ; Jean-Bernard SIBOUR.

Membres excusés : Mr. Hervé DORLÉANS ; Jean-Louis MAURICE.

Invité : Mr. Xavier LEFRANCOIS, représentant du Comité Directeur.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **déla****i de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

Mr. Xavier LEFRANCOIS ;

Bonjour à tous.

Tous mes vœux pour cette nouvelle année à vous et à toute votre famille.

Suite à l'annonce parue dans les différents sites sociaux et du District, nous avons recruté 6 personnes pour compléter la commission.

2 autres personnes arriveront en fin de saison.

Nous sommes toujours à la recherche de Collaborateurs pour la Région du Havre.

Vous serez en doublon avec les anciens Membres, nous sommes en attente des documents de la Fédération.

Pour cette saison, nous allons nous aligner sur la Ligue de football de Normandie.

En Basse Normandie ; Nous avons moins de licenciés, plus d'installations sportives.

En haute Normandie ; nous avons plus de licenciés, moins d'installations sportives.

Chaque Membre est invité à se présenter.



ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n°2 du 10 novembre 2022.

Erreur dans les N° de NNI.

Neufchâtel en Bray : stade du Mont d'Aulage : NNI 76 462 0102.

Le Petit Quevilly : stade Jacques Gambade : NNI 76 498 0501.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le P. V. est adopté.

§§§§§§

Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille pour le décès de :

Mr. René BRUYNEEL ; Ancien arbitre, Observateur et Délégué FFF

Mr André LEBORGNE, ancien Président de la commission de Discipline du District des Vallées et ancien Arbitre.

Mr Patrick COUPARD, Joueur de Neufchâtel en Bray.

Mr Jean-Yves FAIQUET, ancien Président de Neufchâtel en Bray.

Classement des terrains :

CAUDEBEC les ELBEUF : stade VERNON, NNI 76 165 0201.

Il est classé T7 SYN provisoire jusqu'au 31 mai 2023 pour la construction des vestiaires.

St ANTOINE la FORÊT : stade Daniel LEROY, NNI 76 556 0101.

Pas classé, les distances de sécurité ne sont pas réglementaires. Transmis à la L.F.N.

St VALÉRY en CAUX : stade Georges GAULARD, NNI 76 655 0101.

Il est proposé en niveau T5, le dossier est transmis à la L.F.N.

St VALÉRY en CAUX : stade Jean-Claude NALLET, NNI 76 655 0201.

Il est proposé en niveau T5, changement de niveau, le dossier est transmis à la L.F.N.

Classement des éclairages :

BOISGUILLAUME : Parc des cosmonautes, NNI 76 108 0101.

Éclairage moyen : 314 Lux U1H : 0,42 U2H : 0,66

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E6, le dossier est transmis à la L.F.N.

BOISGUILLAUME : Parc des cosmonautes, NNI 76 108 0102.

Éclairage moyen : 93 Lux U1H : 0,18 U2H : 0,41

District de Football de Seine Maritime

13, Rue de la corderie 76190 YVETOT

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr – Site internet : <http://dfsm.dfsm.fff.fr/>



Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E7, le dossier est transmis à la L.F.N.

CAUDEBEC LES ELBEUF : stade VERNON, NNI 76 165 0201.

Éclairage moyen : 351 Lux U1H : 0,53 U2H : 0,75

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E5, le dossier est transmis à la L.F.N.

DÉVILLE LES ROUEN : stade Louis BLÉRIOT, NNI 76 216 0101.

Éclairage moyen : 196 Lux U1H : 0,41 U2H : 0,64

L'éclairage n'est pas classé : le terrain n'est plus classé.

GONNEVILLE LA MALLET : complexe sportif, NNI 76 307 0101.

Éclairage moyen : 132 Lux U1H : 0,52 U2H : 0,69

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E6, le dossier est transmis à la L.F.N.

Remarques : Certains Clubs sont en infraction à la réglementation, la Commission des Terrains demande à tous ces clubs de bien vouloir la contacter afin de régulariser leur situation.

Contact : Christian LEFEBVRE Président de la CDTIS 06/12/49/35/52 Adresse Mail

Christian.lefebvre47@orange.fr

Courrier :

Courrier reçu de la Mairie d'ALLOUVILLE BELLFOSSE.

Rapports :

Reçu rapport de délégué pour le match de coupe à Oissel.

Diverses :

La Commission remercie le District de la Seine-Maritime pour l'attribution des parkas.

Remise de la liste des terrains à contrôler pour cette saison 2022/2023.

Prochaine réunion, au siège du D.F.S.M. à YVETOT le : 02 mars 2023 à 14h00.

Le Président de la Commission

M. Christian LEFEBVRE

Le Secrétaire de la Commission

M. Thierry LEDOUX